



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019

30/10/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf 04

RESUMES DES PROJETS SELECTIONNES LORS DE L'APPEL A PROPOSITIONS ACCOBAMS 2018

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

RESUMES DES PROJETS SELECTIONNES LORS DE L'APPEL A PROPOSITIONS ACCOBAMS 2018

Background

Lors de leur Première Réunion (Monaco, 28 février – 2 mars 2002), et tel que prévu par l'Article IX, paragraphe 3 de l'Accord, les Parties à l'ACCOBAMS ont établi un Fonds additionnel de conservation (FAC) alimenté par des contributions volontaires des Parties ou par toute autre source dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance continue, la recherche, la formation ainsi que des projets concernant la conservation des Cétacés.

Le FAC est devenu opérationnel lors de la Seconde Réunion des Parties (Palma de Mallorca, Espagne, 9-12 novembre 2004) et a eu un rôle significatif dans le soutien aux initiatives de conservation de l'ACCOBAMS dans les pays en développement et dans les pays en économie de transition.

Depuis 2011, les projets financés par le FAC sont sélectionnés dans la cadre d'appels à propositions lancés par le Secrétariat, en consultation avec le Bureau des Parties, et suivant l'évaluation scientifique réalisée par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.

En 2013, lors de leur Cinquième Réunion (Tanger, Maroc, 5-8 novembre 2013), les Parties à l'ACCOBAMS ont adopté la [Résolution 5.5](#) sur la procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour des projets financés par le Fonds additionnel de conservation.

Comme prévu par la Résolution 5.5, les buts et objectifs du FAC sont les suivants :

- stimuler le développement et la réalisation d'actions concertées ou coopératives qui contribueraient clairement à la mise en œuvre de l'Accord et aux priorités adoptées par les Parties ;
- appuyer des projets de conservation appliqués ;
- fournir un capital d'amorçage pour le lancement de projets à long terme qui ont un effet bien au-delà de la période de financement ;
- encourager le dialogue et la coopération aux niveaux local et régional afin d'améliorer l'état de conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ;
- aider au développement des capacités pour conserver les cétacés et leurs habitats ;
- sensibiliser aux besoins de conservation et de gestion des cétacés et de leurs habitats ;
- mettre des sommes relativement modestes à la disposition des communautés et d'autres parties intéressées à la conservation qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement.

Appel à propositions ACCOBAMS 2018

Lors de sa Douzième Réunion (Monaco, 3-4 décembre 2018), le Bureau a approuvé le lancement d'un nouvel appel à propositions en 2018 pour trois projets.

Afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail 2017-2019 de l'ACCOBAMS, les projets proposés dans le cadre du présent appel à propositions devaient porter sur l'un des thèmes prioritaires suivants :

- Soutien à l'évaluation et à l'atténuation des interactions avec les activités de pêche dans les zones non couvertes par les projets financés par la Fondation MAVVA sur les interactions avec la pêche ;
- Soutien à la mise en place / au renforcement des réseaux d'échouage et des banques de tissus et au suivi des déchets marins lors des nécropsies, notamment par le biais de collaborations dédiées.

En outre, compte tenu de la haute priorité accordée par les Parties lors des ateliers régionaux organisés en mai 2018 pour soutenir les activités de renforcement des capacités, les projets proposés dans le cadre du présent appel devaient également inclure des activités contribuant à accroître l'expertise d'experts/scientifiques nationaux des pays où les projets proposés doivent être mis en œuvre.

Le 19 décembre 2018, le Secrétariat Permanent a informé les Points Focaux de l'ACCOBAMS, les membres du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, les Partenaires de l'ACCOBAMS, et d'autres organisations concernées, du lancement de l'appel à propositions 2018.

En raison de contraintes administratives rencontrées par certains porteurs de projet, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a reporté au 18 mars 2019 la date limite initiale (4 mars 2019) de soumission des propositions de projet.

Au cours de cet appel, le Secrétariat Permanent a reçu huit propositions de projet. Conformément à la procédure de sélection, l'éligibilité des propositions a été vérifiée par le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et les propositions de projets ont été envoyées au Comité Scientifique pour évaluation.

Lors de la Quatrième Réunion du Bureau étendu (Monaco, 18-19 avril 2019), le Bureau a examiné les propositions de projet et leur évaluation par le Comité Scientifique et a décidé que les trois projets suivants seraient soutenus financièrement par le FAC de l'ACCOBAMS :

1. « Mise en place d'un nouveau réseau opérationnel pour le suivi des échouages de cétacés sur le littoral algérien », coordonné par le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (Algérie)
2. « Surveillance et atténuation des captures accidentelles de cétacés dans les eaux bulgares » coordonnée par Green Balkans (Bulgarie)
3. « Création de la banque d'échantillons de tissus de cétacés en Ukraine », coordonné par l'Institut de zoologie I.I. Schmalhausen de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine (Ukraine)

Les résumés de ces projets sont présentés ci-après.

Mise en place d'un nouveau réseau opérationnel pour le suivi des échouages de cétacés sur le littoral algérien

Pays : Algérie

Bénéficiaire : Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA)

Coût total du projet : 14 700 Euros

Contribution du FAC : 14 700 Euros

Durée : 18 mois

RESUME DU PROJET

Le suivi des échouages de cétacés permet l'amélioration des connaissances sur les différentes espèces et les causes de leurs échouages. Depuis plusieurs années, différentes institutions algériennes s'efforcent à collecter des données lors d'évènement d'échouages mais l'information récupérée n'est pas toujours complète et certaines zones sont mieux couvertes que d'autres.

Pour cela un réseau opérationnel devra être mis en place grâce à la collaboration entre chercheurs (CNRDPA, Universités), administrations (DPRH, DEW, CNL), collectivités locales, services chargés de la surveillance et de la sécurité du littoral (Gardes côte, Gendarmerie, police, Protection civile), et société civile ; afin de mieux organiser la collecte de données de manière standardisée et de la centraliser en mutualisant les efforts le long de la côte algérienne.

Un grand travail de sensibilisation et de concertation devra être réalisé pour organiser et définir le mode et le moment d'intervention des différentes personnes et instances impliquées. Par la suite le réseau sera structuré et devra avoir un ancrage réglementaire (Décision officielle).

Le renforcement des capacités des différents intervenants est obligatoire pour avoir un réseau d'alerte coordonné et opérationnel pour le recensement des échouages. Des scientifiques (biologistes et vétérinaires) auront besoin de formation sur les méthodes de nécropsie et de prélèvements de tissus. Elle pourrait être assurée par un expert international qui pourrait être assisté par des spécialistes nationaux.

Sur le terrain, le travail consistera en l'identification taxonomique, la collecte de données biométriques et la réalisation d'un maximum de nécropsies permettant de procéder à des examens macroscopiques pouvant expliquer les raisons des différents échouages (ingestion de déchets, pathologie, collision, ...). Des prélèvements de tissus pourront être réalisés et correctement conservés car même si il ne sera pas évident de réaliser tout de suite des analyses toxicologiques, histologiques et/ou génétiques (ex : DNA barcoding nécessaire à l'identification des individus dégradés), une banque de tissus et d'ADN pourra être mise en place afin de conserver l'information.

L'ensemble des données collecté sera reporté dans une base de données centralisée sous Excel qui sera intégrée à une geodatabase sous Q-Gis. Des analyses et interprétations pourront être effectuées sur des séries temporelles.

Surveillance et atténuation des captures accidentelles de cétacés dans les eaux bulgares

Pays : Bulgarie

Bénéficiaire : Green Balkans NGO

Coût total du projet : 24 760 Euros

Contribution du FAC : 14 260 Euros

Durée : 12 mois

RESUME DU PROJET

L'objectif principal de ce projet est de poursuivre les tests de pingurs en tant que mesures d'atténuation visant à réduire les captures accidentelles de cétacés dans la pêche au turbot considérée comme la menace la plus importante pour le marsouin commun de mer Noire (sous-espèce en danger de la liste rouge de l'UICN). La surveillance à bord pendant la mise en place et le remorquage des filets garantira une utilisation appropriée des pingurs et offrira par ailleurs la possibilité de collecter des échantillons d'animaux capturés qui seront examinés pour détecter la présence de parasites et de débris marins. Le projet est conforme à l'action CA2a Interaction avec les pêches du programme de travail 2017-2019 de l'ACCOBAMS adopté par la Résolution 6.5.

La pêche au turbot est pratiquée au cours de deux périodes : le printemps - avant l'interdiction de pêcher et l'été après l'interdiction. La surveillance des captures accidentelles au cours de la pêche au turbot sera poursuivie, s'appuyant ainsi sur les données collectées en 2019. Les tests avec les pingurs seront poursuivis afin d'évaluer leur effet sur les captures accidentelles. Cela nécessitera la livraison du matériel suffisamment en avance pour permettre la préparation des filets. De nouveaux modèles de pingurs seront testés pour comparer les résultats avec les tests de 2019. Des cétacés capturés accidentellement seront autopsiés et des échantillons seront collectés pour des études sur la santé par un expert vétérinaire. Le contenu de l'estomac sera étudié pour détecter les traces de débris marins.

Création de la banque d'échantillons de tissus de cétacés en Ukraine

Pays : Ukraine

Bénéficiaire : Institut de zoologie I.I. Schmalhausen de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine

Partenaire : Centre Scientifique ukrainien d'Ecologie de la Mer (UkrSCES)

Coût total du projet : 15 000 Euros (plus contributions en nature)

Contribution du FAC : 15 000 Euros

Durée : 18 mois

RESUME DU PROJET

Le projet est mené par l'Institut de zoologie I.I. Schmalhausen de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, à Kiev, avec le soutien spécialisé du Centre scientifique ukrainien d'écologie de la mer (UkrSCES) à Odessa. Le projet porte principalement sur la côte ukrainienne et les eaux côtières du nord de la mer Noire et de la mer d'Azov, et la nouvelle banque de tissus sera concentrée sur les cétacés de la mer Noire : le marsouin commun *Phocoena phocoena*, le grand dauphin *Tursiops truncatus* et le dauphin commun *Delphinus delphis*. La banque de tissus sera ouverte pour recevoir les échantillons d'autres pays à la demande d'institutions opérant dans la région, conformément aux dispositions de la CITES.

Les objectifs du projet sont :

- a) établir la banque nationale de tissus de cétacés, le premier établissement ukrainien de ce type pour les animaux sauvages ;
- b) initier la collecte et archiver les échantillons de tissus de cétacés obtenus à partir des échouages, des captures accidentelles, de la biopsie, de l'échantillonnage de l'environnement et de la captivité.

Le projet contribue directement à la mise en œuvre du plan de conservation de l'ACCOBAMS pour les cétacés de la mer Noire (Résolution 3.11), en particulier les activités 15c, 15d et 16a. Le projet est plus particulièrement axé sur la mise en œuvre de l'activité 15c « Création d'une banque de tissus de cétacés de la mer Noire rassemblant des échantillons de cétacés échoués et capturés accidentellement », comblant ainsi les lacunes de cette disposition. Le projet contribue également directement à la mise en œuvre de la Résolution 3.9 (Lignes Directrices pour l'établissement d'une banque de tissus dans l'aire ACCOBAMS). En outre, il est lié à la Résolution CoP 17 Doc 41 de la CITES (Identification de l'origine des cétacés élevés ou maintenus en captivité).

Conformément aux dispositions de la Résolution 3.9, la banque nationale de tissus de cétacés est créée au sein du plus ancien établissement de recherche zoologique à but non lucratif du pays, qui détient des collections spécialement protégées par la législation nationale. Il provient des anciennes collections conservées à l'institut.

Le projet est mis en œuvre du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020. Les activités du projet comprennent l'achat et l'installation d'équipements, y compris le congélateur de grande capacité supportant un régime de -80°C nécessaire au stockage adéquat d'échantillons d'ARN et le bloc d'alimentation de secours ; l'élaboration du plan d'action pour la banque de tissus ukrainienne ; promouvoir la nouvelle installation et y contribuer par la création de réseaux avec d'autres banques de tissus et institutions compétentes ; renforcer les capacités dans les régions côtières ; améliorer le signalement des échouages ; la collecte et l'archivage des échantillons d'animaux morts, des échantillons environnementaux, des échantillons fournis par les autorités et offerts par d'autres structures ; compiler et présenter le catalogue, la base de données et les rapports.

À l'heure actuelle, l'achat de l'unité de congélation et d'alimentation est en cours ; les parties prenantes sont contactées et au courant de la nouvelle installation ; les projets étudiants pertinents ont commencé ; les volontaires sont appelés pour les rapports et la campagne de science citoyenne a été lancée pour informer les chercheurs et les services civils ; la banque de tissus méditerranéenne a été contactée pour le partage d'expertise et l'action coopérative ; le projet d'accord pour les fournisseurs d'échantillons est préparé et envoyé aux institutions concernées ; les anciens échantillons sont regroupés, spécifiquement étiquetés et catalogués ; la base de données électronique est en cours et les services d'information sont contactés pour présenter les données en ligne.